

NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE M. L. DENIS DESAUTELS,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
BANQUE LAURENTIENNE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

15 MARS 2011 À 9H30 - CENTRE PIERRE-PÉLADEAU, MONTRÉAL

**Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels**

La Banque Laurentienne du Canada peut à l'occasion, dans le présent document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, faire des énoncés prévisionnels, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prévisionnels incluent mais ne sont pas limités à des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prévisionnels formulés dans ce communiqué sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et ses résultats d'exploitation à la date et pour les périodes terminées aux dates indiquées, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prévisionnels sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prévisionnels sont fondés sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prévisionnels ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prévisionnels sont raisonnables, elle ne peut assurer que ces attentes s'avèreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prévisionnels pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prévisionnels. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés financiers, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et les conditions économiques en général, les développements de nature législative et réglementaire, la concurrence, les cotes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque divergent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter les documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prévisionnels, écrits ou oraux, formulés par elle-même ou en son nom, sauf dans la mesure requise par la réglementation en matière de valeurs mobilières.

Seule l'allocution prononcée fait foi

ALLOCUTION DE DENIS DESAUTELS

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BANQUE LAURENTIENNE

LORS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE LAURENTIENNE

15 MARS 2011

## **Allocution du président du Conseil d'administration**

**Assemblée annuelle des actionnaires – 15 mars 2011**

---

Bonjour mesdames et messieurs,

À la Banque Laurentienne, nous sommes devenus de vrais adeptes de la croissance durable. À cet égard, nous avons enregistré une croissance de nos bénéfices par action au cours de chacune des six dernières années, un fait d'armes qu'aucune autre banque au pays n'a réussi à accomplir. Nous tirons une grande satisfaction dans la progression soutenue des résultats financiers de la Banque. Nous entendons, bien sûr, continuer dans cette voie très prometteuse qui a été tracée au cours des dernières années afin de garder le cap sur la croissance, l'innovation et le rendement financier.

Nos solides résultats sont le fruit de multiples actions entreprises par la direction. Elles ont été déployées de façon réfléchie afin d'atteindre un équilibre entre la nécessité de faire évoluer notre culture et d'accroître notre rentabilité, d'une part et, d'autre part, le respect des valeurs intrinsèques sur lesquelles la Banque a bâti sa solide réputation.

Le Conseil d'administration est fier de la performance de la Banque Laurentienne, qui se manifeste concrètement par l'augmentation de sa rentabilité, par une efficacité accrue dans ses activités quotidiennes et par une progression de toutes ses principales lignes d'affaire.

Du point de vue financier, notre croissance, au cours d'une période économique difficile et houleuse, a été constante et a atteint un niveau record. En plus de consolider nos assises financières, nous avons bâti une Banque plus souple et plus apte à servir sa clientèle grâce à l'excellente qualité des services offerts dans chacun de nos secteurs d'activités, et par ce fait même, avons consolidé notre notoriété et notre réputation.

Ces réalisations significatives témoignent de la justesse de la pensée stratégique de la

haute direction et du Conseil d'administration de la Banque. Elles sont aussi le résultat de la valeur du travail accompli par tous nos employés. Nous ne saurions trop insister sur le rôle fondamental que jouent nos employés dans ce processus d'évolution de la Banque amorcé depuis déjà quelques années. Notre succès est en très grande partie attribuable à l'engagement ferme de nos employés dans cette grande et ambitieuse transformation.

Au fil des ans, nous avons su bénéficier de forces qui expliquent notre résilience dans l'adversité, c'est-à-dire la force du Canada, de son économie et de ses finances publiques, celle du système bancaire canadien et celle de la Banque Laurentienne. En quelque sorte, nous sommes une banque forte dans un système bancaire fort.

En effet, lorsque les systèmes financiers du monde entier subissaient de fortes pressions en 2008 et 2009, le Canada fut l'un des rares pays à ne pas avoir été forcé de secourir son système bancaire afin de prévenir une catastrophe. Notre pays se trouvait en excellente santé économique lorsque la crise a frappé de plein fouet l'ensemble du système financier mondial. Nos gouvernements ont pu s'engager dans des actions constructives afin de mitiger les effets de cette crise sur notre économie. Le Canada a donc connu une crise moins sévère que la plupart des autres grands pays industrialisés, et il s'est rétabli plus rapidement.

Ceci étant dit, il est impératif que l'industrie bancaire canadienne maintienne ses stratégies basées sur la prudence et la saine gestion du risque. C'est assurément un sentiment partagé à la Banque Laurentienne. La direction et le Conseil de la Banque veillent à ce que l'institution tire son épingle du jeu, peu importe les fluctuations du marché.

Comme vous le savez, un des rôles fondamentaux du Conseil consiste à s'assurer de l'efficacité de la gouvernance. Un de nos dossiers les plus importants réside dans l'implantation imminente d'une nouvelle réglementation et, plus particulièrement, de nouvelles exigences de capitalisation pour les banques.

Pour limiter le risque d'une autre crise financière, les banques de partout à travers le monde devront bientôt se soumettre à des exigences plus contraignantes de

capitalisation et de liquidités afin d'assurer la pérennité et la stabilité du système financier mondial. Du reste, notre Banque est très bien capitalisée et sera en mesure de se conformer aux futures exigences internationales.

Un autre changement se trouve dans la conversion, le 1<sup>er</sup> novembre 2011, aux normes internationales d'information financière, mieux connues sous l'acronyme anglais IFRS. Ce projet revêt pour nous, comme pour la plupart des sociétés cotées en bourse, une grande importance et nous accorderons les efforts nécessaires à cette transition vers des nouvelles règles comptables et de divulgation d'information financière et nous nous assurerons de les expliquer le plus clairement possible à nos actionnaires.

Un autre sujet d'actualité est certainement celui de l'intérêt grandissant de la part des actionnaires pour la rémunération des hauts dirigeants des entreprises dans lesquelles ils investissent. Cet intérêt nous apparaît tout à fait justifié.

L'approche de la Banque Laurentienne en matière de rémunération des dirigeants, qui a été soumise à un vote consultatif lors de la dernière assemblée annuelle, a été appuyée de façon quasi-unanime par nos actionnaires. Nous sommes d'avis que les décisions qui ont été prises en la matière sont judicieuses. Nous souhaitons que notre approche de rémunération continue d'être axée sur la simplicité et qu'elle soit aisément compréhensible par tous. Nous visons un juste équilibre entre les intérêts de la Banque, de ses actionnaires et des membres de la direction.

À titre de rappel, une portion significative de la rémunération des membres de la haute direction est liée au rendement futur de l'entreprise, selon des objectifs établis à l'avance par le Conseil d'administration. Par exemple, 50 % de la prime annuelle octroyée aux hauts dirigeants dans le cadre du programme de rémunération à court terme doit être convertie en unités d'actions restreintes qui ne peuvent être encaissées avant leur période d'échéance de trois ans. Ces unités d'actions simulent le cours de l'action de la Banque, de sorte que le dirigeant bénéficie de la hausse du titre en bourse, mais écope lorsque le titre est en baisse, de la même façon que vous, nos actionnaires. C'est un régime équitable axé sur la performance et le rendement.

Je tiens à remercier le Comité, dirigé par madame Isabelle Courville, pour son excellent

travail dans ce dossier, ainsi que les actionnaires pour leur soutien sans équivoque à la haute direction.

En tant que président du Conseil, j'aimerais dire quelques mots sur le partenariat très efficace que nous avons su établir entre la direction et le Conseil d'administration de la Banque.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe de dirigeants à la fois très compétente, dévouée, et très dynamique. Ils ont la grande qualité de bien comprendre le métier de banquier, qui est complexe, nécessitant à la fois une approche rigoureuse de la gestion du risque et une capacité d'innovation et d'entrepreneuriat.

Les deux entités distinctes que sont la haute direction et le Conseil d'administration travaillent de concert dans un remarquable climat de synergie et d'entraide. Le Conseil agit régulièrement comme un participant actif pour valider les stratégies proposées. Je crois qu'il s'agit là d'un partenariat exemplaire qui demeure une source importante du succès de la Banque au cours des dernières années.

En outre, je suis très fier de la composition de notre Conseil. Les femmes et les hommes qui forment notre Conseil d'administration possèdent de solides expériences et leurs compétences sont largement reconnues. Les travaux du Conseil se trouvent assurément enrichis par la diversité des profils de nos membres. Je profite de l'occasion pour les remercier pour leur excellent travail. Grâce à vous, nos actionnaires peuvent avoir l'assurance que leurs intérêts sont bien protégés.

Au cours des prochaines minutes, vous serez appelé à voter pour élire le Conseil d'administration de la Banque. Alors que douze des treize membres siègent déjà au Conseil, nous proposons cette année la candidature d'un nouvel administrateur en la personne de monsieur Pierre Anctil. Monsieur Anctil est président et chef de la direction de Fiera Axiom Infrastructures. Il est une figure bien connue et respectée du monde des affaires québécois et canadien. La candidature de Pierre Anctil a été proposée pour remplacer le siège laissé vacant par le départ de monsieur Carmand Normand. L'expertise et les connaissances de monsieur Normand, ainsi que son esprit critique mais très constructif, ont été des atouts précieux dont nous avons grandement bénéficié

tout au long des sept années pendant lesquelles il a siégé au Conseil d'administration de la Banque. Au nom du Conseil, de la haute direction et des actionnaires, je remercie sincèrement monsieur Normand pour son apport inestimable aux travaux du Conseil.

En terminant, j'aimerais exprimer toute ma gratitude à tous ces gens, et ils sont fort nombreux, qui participent à la solide performance que connaît la Banque en cette période de croissance. Je pense évidemment ici à nos quelque 3 700 employés, qui méritent amplement que l'on reconnaisse la qualité de leur travail accompli. Et bien entendu, je vous remercie, vous les actionnaires, pour la confiance et le soutien que vous continuez de nous témoigner.

J'inviterais maintenant le vice-président exécutif et chef de la direction financière, monsieur Michel Lauzon, à venir présenter les résultats financiers de la Banque.

Michel, à vous la parole.